

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	80 (1951)
<b>Heft:</b>	12
<b>Rubrik:</b>	Examens et renouvellement du brevet en 1952

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Examens et renouvellement du brevet en 1952

Examens du brevet 1952 : *Lecture et diction* : Textes

Bossuet : Oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre (dans *La littérature française illustrée*, collection moderne de classiques, Paris, Didier).

La Fontaine : Fables choisies VII-XII (Les classiques pour tous, Paris, Hatier).

Il est à noter que ces indications n'ont pas un caractère limitatif et que, en cours d'année, on devra lire des textes des auteurs qui sont au programme de littérature.

Renouvellement des examens du brevet 1952 : *Lecture et diction* : Textes G. de Reynold, Cités et pays suisses (Lausanne, Payot).

### Section allemande

#### 1. Examens pour l'obtention du brevet :

Schiller : Die Braut von Messina.

Gœthe : Hermann und Dorothea.

#### 2. Renouvellement :

J. W. v. Gœthe : Wilhelm Meisters Lehrjahre.

Heinrich Federer : Papst und Kaiser im Dorfe.

## Poumon d'acier

Poursuivant son œuvre éminemment humanitaire, la Croix-Rouge fribourgeoise a pris une initiative pour laquelle elle doit être remerciée et félicitée : elle lance aujourd'hui une vaste action en faveur de l'achat d'un, éventuellement de deux poumons d'acier. C'est un agréable devoir pour les Directeurs de la Santé publique et de l'Instruction publique de recommander chaleureusement la collecte du poumon d'acier à la bienveillance du public. Moyen extrême de sauver de la mort les malades les plus gravement atteints de paralysie infantile, le poumon d'acier est sans aucun doute possible appelé à rendre les plus grands services à la population de tout le canton, spécialement à la jeunesse plus exposée, comme chacun sait, à cette terrible maladie.

La population unanime se fera certainement un devoir et un honneur de collaborer à une action aussi généreuse, que les pouvoirs publics pour leur part encouragent et entendent favoriser. Que chacun verse son obole et achète, nombreuses, les plaques de chocolat au prix si modique, et pourtant si lourdes de signification et de générosité, puisqu'elles permettront l'achat d'un appareil destiné à sauver la vie de certains malades. Les futurs bénéficiaires de leur geste leur en seront toujours reconnaissants.

JULES BOVET,

*Directeur de l'Instruction  
publique.*

PAUL TORCHE,

*Président du Conseil d'Etat  
Directeur de la Santé publique.*